

Finances – Budget

21.112 Décision modificative n° 1 – Budget départemental 2021 : Contre, en cohérence avec le vote « contre » sur le budget initial,

21.113 Décision modificative n° 1 – Budget départemental 2021 – Autorisations de programme et autorisations d'engagement : Pour

21.114 Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe d'assainissement : abstention du groupe écologiste et socialiste

21.115 (2 délibérations) Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe d'assainissement – Délibérations complémentaires : Abstention du groupe écologiste et socialiste

21.116 (3 délibérations) Décision modificative 2021 n° 1 – Budget annexe des établissements départementaux ASE : Contre

21.110 Compte-rendu sur la dette : Prise d'acte

21.127 (2 délibérations) Désignation Constitution d'une SPL avec la Ville de Clichy – Acquisition et exploitation péniche Touta : Vote à l'unanimité pour l'acquisition par le Département et la Ville de Clichy pour un montant de 1,7 M€ de la péniche dessinée par Le Corbusier, et studio de tournage de l'émission Thalassa. Objectif : y créer un nouvel équipement public dédié aux activités culturelles, sportives, éducatives, de loisirs et de tourisme. Une SPL (Société publique locale) a été créée pour finaliser l'acquisition de la péniche, puis pour son aménagement et son exploitation. Cette société est composée des deux collectivités avec une contribution financière totale du Département de 700 000 €, soit environ 40 % du capital.

DÉSIGNATIONS

21.128 (3 délibérations) Désignation Désignation de représentants – EHPAD – SPL Val de Seine Aménagement : Pour

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

21.126 Compte-rendu des actions en justice : Prise d'acte, les actions en justice concernent les recours contre des anciens conseillers départementaux des cantons de Colombes et Châtillon

21.111 Rapport d'activité des services du Département – Année 2020 : Prise d'acte,

Nous avons salué le professionnalisme de l'ensemble des agents. Nous comprenons l'utilité d'un format plus « grand public » nécessaire à une communication en direction de la population mais nous pouvons aussi constater qu'un document comme celui a surtout pour ambition de mettre en valeur plutôt les réussites et minorer des aspects considérés comme plus secondaires ou moins réussis. Ce rapport est laconique sur les actions qui sont menées en direction de 3 catégories de populations qui ne sont pas des moindres pour une collectivité dont la 1ere compétence est la solidarité : les personnes handicapées, les personnes âgées et les bénéficiaires du RSA.

La question du handicap n'est traitée que sous l'aspect des constructions. Quid de la MDPH92 ? quid des aides diverses ? De même l'action en direction des personnes âgées n'est vue que sous le signe des 2 allocations exceptionnelles attribuées pendant la crise du Covid (allocation pour le retour à domicile AERD et allocation pour l'hébergement temporaire AEHT). La situation des EPHAD n'est même pas évoquée si ce n'est pour des questions d'expérimentation de réalité virtuelle. Aucune information sur l'accompagnement vers l'emploi et plus globalement les politiques d'insertion.

21.124 Rapport d'observations définitives CRC IDF – Politique autonomie – Exercices 2015 et suivants : Prise d'acte

Nous avons pointer les éléments négatifs de cette analyse qui est rétrospective, et qui permet d'entrevoir des vrais axes d'amélioration dont nous espérons que le conseil départemental se saisira.

Les principaux faits saillants :

- Le manque d'actualisation du Règlement Départemental d'Aide Sociale (RDAS) qui date du 31 mars 2017
- Le manque de programmation pour la création, la transformation ou la suppression d'établissements ou de services, en lien avec l'ARS d'Ile de France,
- La recommandation suivante : « Évaluer les gains d'efficience et l'amélioration du service rendu aux usagers grâce à la nouvelle organisation des services datant du 1er juillet 2019 »
- La globalisation des dépenses puisque « Les dépenses d'action sociale comprennent donc à la fois des dépenses d'intervention correspondant au versement des prestations aux bénéficiaires et d'autres dépenses telles que les charges du personnel »

- Le fait surtout que pour l'attribution d'aides individuelles, pour les personnes âgées et les personnes handicapées que le département des Hauts-de-Seine est en retrait :

o Pour les personnes âgées :

- La part des dépenses représente pour le département des Hauts-de-Seine, 20 % , alors qu'elle est de 27 % pour les départements de plus de 250 000 habitants.
- Concernant les prestations autonomie, le taux de couverture est inférieur pour l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) : 8 % à 9 % contre 38 % au niveau national.
- Sur le pilotage des établissements et services et le panorama des établissements, on note que le coût de la place en EHPAD varie du simple au double, ce qui n'est pas conforme à l'objectif de convergence tarifaire visé par le département.

o Pour les personnes handicapées

- Pendant trois ans, de 2017 à 2019, le département des Hauts-de-Seine a perçu des sommes de la CNSA pour revaloriser les plans APA, représentant un montant total estimé à plus de 3,8 millions d'euros non reversé à ses bénéficiaires.
- Comme pour les enfants handicapés, le département des Hauts-de-Seine se situe avec 2,2 places pour 1 000 adultes handicapés dans la moyenne francilienne (2,5), mais est en net retrait par rapport à la moyenne nationale (4,1), p 42
- La superposition des 2 prestations, Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) et Prestation de Compensation du Handicap (PCH) enfants, est un facteur de complexité majeur pour les familles et de charge de travail pour les équipes MDPH, décrits et dénoncés dans 2 rapports récents déjà cités.
- Tant au regard de la population âgée que la population handicapée, le département des Hauts-de-Seine affiche un taux de bénéficiaires des prestations autonomie inférieure à la moyenne, une atomisation des aides et la multiplication des niveaux décisionnels qui les rendent difficilement visibles et accessibles pour les bénéficiaires.
- On notera l'évaluation du taux de non-recours, évalué à 20% présentant pour la chambre régionale des comptes une zone de risque financier, et pour nous un risque « humain » pour ces personnes. Les publics les plus touchés par l'illectronisme sont constitués en majorité des personnes handicapées, des personnes âgées. Le numérique ne doit pas conduire à des renoncements aux droits.
- La chambre régionale des comptes note un faible investissement dans l'innovation et plus largement la transformation de l'offre et notamment la façon de favoriser l'émergence de solutions innovantes à travers des appels à projets (APC) appel à manifestation d'intérêt (AMI) ou appel à candidature (AAC).
- Sur la conférence des financeurs qui a été destinée à coordonner les financements de la prévention de la perte d'autonomie, la chambre indique qu'il n'y a pas eu d'évolution significative de cette enveloppe depuis 2013.

Ce rapport permet d'entrevoir des axes d'amélioration pour

- Prévenir les ruptures de parcours de vie, favoriser les solutions en adéquation aux besoins des personnes en situation de perte d'autonomie,

- Encourager le maintien à domicile à travers le développement d'une organisation territoriale intégrée et améliorer la qualité des accompagnements, favorisant l'adaptation des pratiques des professionnels via notamment la formation,
- Faire évoluer les prestations, les rendre plus visibles et surtout plus facilement accessibles.

Le discours d'investiture du Président Siffredi sur le volet social a été source d'espoirs ainsi que la réponse que vous avez faite à la Chambre régionale des comptes en affirmant que l'objectif n'était « pas de générer des économies mais d'améliorer la qualité des services ». Le département des Hauts-de-Seine, avec tous les ans à peu près 500 000 millions d'euros d'excédent, dispose des moyens financiers importants. Tout est réuni donc pour faire de ce département, chef de file de l'action sociale, un département plus solidaire. Nous avons demandé comment le département va-t-il procéder ?

ENVIRONNEMENT

21.106 Rapport sur la situation en matière de développement durable – Année 2020 : Prise d'acte, pour une transition écologique solidaire

21.93 Plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de 3ème échéance réglementaire – Résumé non technique et note de synthèse des résultats de la mise à disposition du public : Pour

Les enjeux sont importants : « Le bruit constitue une des premières nuisances citées par les Franciliens. Le bruit est un facteur de risque environnemental majeur et apparaît comme la seconde cause de morbidité après la pollution atmosphérique. »

Nous sommes un peu étonnés de la faiblesse de certaines mesures et notamment au niveau des actions réalisées par le département, édictées à l'AXE 6 « Promouvoir les modes de transports moins bruyants ». En effet en 2016, le réseau cyclable comptait 136 km et 4 ans plus tard, 146 km, soit 10 km seulement en 4 ans. C'est vraiment très peu et loin de pouvoir être une solution aux problèmes de pollutions sonore, atmosphérique et plus globalement climatique auxquels nous sommes soumis. A ce niveau, ce n'est pas les circulations qui sont douces, mais les ambitions.

A la suite de la période de crise sanitaire, les modes de transports via le vélo se sont fortement développés, nous nous devons d'accompagner ce changement, et nous espérons que les engagements pour ce mode de déplacement sera à la hauteur avec la pérennisation des « coronapistes », l'adoption du réseau RER Vélo, mais aussi l'amélioration des zones piétonnes et des trottoirs et la sécurisation des carrefours pour des mobilités actives (et non « circulations douces », car se déplacer à vélo n'est pas « doux » mais actif).

Concernant toujours cet axe, nous regrettons que les actions envisagées soient circonscrites au réseau cyclable. Il est indispensable d'accompagner la pratique du vélo avec des zones de logistique dédiées pour le transport par vélo-cargo et ainsi diminuer la présence des camions dans les centres villes.

Enfin dernier mot sur ce PPBE, pour vous faire part d'un nouvel axe d'amélioration pour le prochain plan de prévention : la consultation ! Aucune contribution n'a été formulée alors que les alto-séquanais.es se désintéressent de ce sujet qui touche notre vie au quotidien et notre santé.

PATRIMOINE NON SCOLAIRE

21.102 Mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux : Pour

COMMANDE PUBLIQUE

21.125 Compte-rendu des marchés et avenants – Avril-juin 2021 : Prise d'acte

PERSONNEL

21.117 Tableau des effectifs budgétaires du Département 2021 – Autorisation de recrutement de contractuels sur emplois permanents : Pour

21.99 Tableau des effectifs budgétaires du centre maternel « Les Marronniers » 2021 : Pour

21.100 Tableau des effectifs budgétaires de la pouponnière Paul Manchon 2021 : Pour

21.101 Tableau des effectifs budgétaires de la Cité de l'enfance 2021 : Pour

EDUCATION

21.119 (2 délibérations) Dotations prévisionnelles de fonctionnement – Collèges publics – 2022 : Contre car

- les forfaits élèves n'ont pas évolué depuis 2012,
- la crise sanitaire a engendré le décrochage de nombreux élèves,
- le Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN), réuni le 1er octobre dernier, a d'ailleurs émis un nouvel avis défavorable concernant le budget de fonctionnement des collèges pour 2022.

21.103 CIO – Dotations de fonctionnement et d'investissement – 2022 : Vote à l'unanimité

21.104 Pass+ Hauts-de-Seine/Yvelines – Nouveau règlement – Affiliation – Nouveaux organismes affiliés : Vote à l'unanimité

CULTURE

21.120 (2 délibérations) Dispositifs départementaux d'éducation artistique et culturelle – Collège au cinéma et Chemins des arts – Saison 2021-2022 : Pour à l'unanimité, de dispositifs qui favorisent l'éducation artistique et culturelle des collégiens.

21.122 Maison de Chateaubriand – Règlement du Prix Chateaubriand des collégiens : Pour à l'unanimité

21.95 Maison de Chateaubriand – Prêt au profit de la Ville de Jouy-en-Josas – Musée de la Toile de Jouy : Pour à l'unanimité

21.97 Maison de Chateaubriand – Prêt d'œuvre – Maison de Victor Hugo : Pour à l'unanimité

21.121 Maison de Chateaubriand – Prêts d'œuvres et abrogation d'une délibération – Exposition consacrée aux étoffes et à la littérature : Pour à l'unanimité

21.94 Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Musée de l'Élysée de Lausanne : Pour à l'unanimité

21.107 Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Ville de Suresnes – Exposition « Seine de vie, de Paris à l'estuaire » : Pour à l'unanimité

21.118 Musée du Domaine départemental de Sceaux – Prêt d'œuvre – Château de Compiègne et Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais : Pour à l'unanimité

21.96 Musée départemental Albert-Kahn – Remise de fichiers – Association des Amis du Musée du patrimoine et du judaïsme alsacien de Marmoutier : Pour à l'unanimité

CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

21.123 Commune de La Garenne-Colombes – Avenant n° 2 au contrat de développement Département-Ville – 2019-2021 : NPPV

TRANSPORTS

21.108 Protocole transactionnel – Indemnisation préjudice économique – Travaux du T10 – Châtenay-Malabry : Pour à l'unanimité

21.109 Protocole transactionnel – T10 – Indemnisation en nature – Châtenay-Malabry : Pour à l'unanimité

EAU ET ASSAINISSEMENT

21.98 Aménagement des berges de la Seine – Courbevoie : Pour à l'unanimité, une Promenade bleue. Le nouveau projet prolonge l'itinéraire de 550 mètres jusqu'au parc de Bécon. Une autorisation de programme de 10,5 M€ a été délivrée par le Département pour des travaux programmés en 2024.

Prochaine date : commission permanente le 18/11/2021, en présence du Préfet des Hauts-de-Seine, auquel nous pourrons poser 3 questions (en 7 minutes)

Dans l'intervalle, je reste à votre écoute.

Astrid Brobecker

Conseillère municipale Fontenay-aux-Roses

Conseillère départementale Hauts-de-Seine



abrobecker@hauts-de-seine.fr



[@AstridBrobecker](https://twitter.com/AstridBrobecker)

